

LA NOTE D'INFO AEYPS



Des vacances bien méritées

Edito

Les vacances approchent mais il faut déjà penser à préparer la rentrée de septembre 2006. Vous pouvez profiter de cette période de « trêve » afin de mettre de l'ordre dans vos dossiers : états de présence des éducateurs, factures... En outre, vous recevrez en juillet le dossier de mise à jour pour le traitement des salaires. Anticipez l'arrivée de ce courrier afin de ne pas être débordés au beau milieu de l'été !

Nous vous rappelons que toute une documentation diverse et variée est consultable dans les nouveaux locaux d'AEYPS : Guide des subventions euro-péennes pour les associations, la revue Associations mode d'emploi, le magazine du MJSVA Relais mais aussi les dictionnaires permanents du sport, du droit social, les Juris Associations, les Revues fiduciaires...

Ils sont à votre entière disposition.

Toute l'équipe d'AEYPS vous souhaite de passer un agréable été et de longues plages de repos bien méritées !



Dans ce numéro :

Edito		Page 1
Informations nationales	Le volontariat associatif ; le recensement des équipements	Page 2
Pôle Ressource	La prochaine réunion CRIB prévue en juin	Page 2
Pôle Insertion	Une phase de développement pour 2006-2007	Page 3
Pôle Salaire	Convention collective de l'animation, frais de déplacement...	Page 3
Pôle Emploi	Le remplacement de J.Maingaud	Page 3
Actualité sportive	Les premiers chiffres du recensement des équipements sportifs	Page 4
Offres d'emploi	Recherche STAPS, BEESAPT, BEES Badminton...	Page 4

INFORMATIONS NATIONALES

Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Où en est-on ?

La loi a été promulguée le 23 mai 2006 et a été publiée au Journal Officiel du 25 mai 2006.

De quoi s'agit-il ?

Le projet vise d'abord à créer un statut spécifique de **volontaire associatif**, distinct de celui du bénévole strict ou de celui du salarié.

Le volontaire associatif s'engagerait pour un temps déterminé auprès d'une association et pourrait être indemnisé dans la mesure où cet engagement rendrait impossible une activité professionnelle. Cette indemnisation serait plafonnée (400 euros par mois environ) et serait à la charge de l'association ainsi que les cotisations sociales liées à la protection sociale du volontaire. Des collectivités territoriales, l'Etat ou des Fondations d'entreprises pourront financer des postes de volontaires dans les associations pour développer des actions de leur choix (protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine, lutte contre les exclusions...).

L'Etat devra donner son agrément pour l'utilisation de ces « volontaires » et sera chargé de vérifier que leurs missions ne sont pas en concurrence avec celles des salariés de l'association.

Par ailleurs, le projet vise à stabiliser le statut des animateurs et directeurs occasionnels de centres de vacances et de loisirs (environ 25 000 personnes). Un régime dérogatoire serait créé pour ces salariés qui seraient rémunérés sur une base forfaitaire journalière et auraient un régime de durée du travail adapté.

Le recensement des équipements sportifs



Le recensement national, intégral, des Equipements Sportifs, espaces et sites de pratiques - RES - a constitué une opération prioritaire du MJSVA.

Répondant à un manque et à une fiabilité insuffisante d'informations concernant les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques d'APS, le recensement s'est révélé un préalable indispensable à l'élaboration cohérente d'une politique d'équipements sportifs.

La première phase, portant sur la collecte exhaustive des données, s'est achevée le 31 décembre 2005. Cette phase a mobilisé près d'un millier d'intervenants dont deux salariés d'AEY-PS. Utiles notamment en termes de réglementation, d'homologation, d'allocation de subvention, de création et de rénovation d'équipements, les résultats du recensement sont également un élément fort dans l'exercice des missions d'expertise et de conseil des services Jeunesse et Sports, assurées à la demande des partenaires locaux, sur le terrain.

Jean-François LAMOUR a présenté lundi 29 mai 2006, lors d'une conférence de presse, les premiers résultats ainsi que l'outil d'exploitation du recensement national. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site www.jeunesse-sports.gouv.fr.

Pôle Ressource (CRIB) : un réseau d'aide et de conseil aux associations

Les lundis du CRIB (service gratuit)

Date à retenir :

12 juin 2006 à 18H30 : une soirée consacrée à LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT.

Lieu : INJEP, 11 rue Paul Leplat - 78160 - Marly le Roi -

Contact : Maxime QUEVAL

Courriel : direction@aeyps.com

01.39.20.12.31

La convention collective du sport a été signée en juillet 2005 et sera étendue courant 2006. Ce texte qui adapte le droit du travail au secteur sportif a des conséquences importantes sur les obligations des dirigeants associatifs.

Pour vous inscrire, envoyer un mail :

direction@aeyps.com

(sous réserve des places disponibles)

Labellisé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative



Pôle Insertion : des ateliers d'activité physique et de santé

Le pôle insertion s'apprête à vivre une phase de développement avec la mise en place de co-financements pour la rentrée de septembre 2006. Ainsi, de nouveaux ateliers de promotion à la santé vont voir le jour. Plusieurs projets sont à l'étude actuellement :

1. Dans les foyers de travailleurs migrants

- Un atelier Bien Vieillir au foyer ADEF de Plaisir
- Un atelier Bien Vieillir dans deux foyers SONACOTRA à Mantes la Jolie

2. Pour les minima sociaux

- Deux ateliers Bien Etre à Chanteloup-les-Vignes dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

3. Pour les jeunes (16-25 ans)

- Un atelier Image de Soi dans les centres sociaux de Trappes
- Le partenariat avec les différentes structures va être renforcé avec ce nouveau type de gestion et ainsi permettre d'améliorer la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires.

Contact : V. LE GOFF

ou C. BECAERT

Courriel : insertion@aeyps.com

01.39.20.12.32 et 01.39.20.12.33

Pôle Salaire (Impact Emploi) : Une aide à la gestion des salaires et des charges sociales

CONVENTION COLLECTIVE DE L'ANIMATION voitures (barème 2006, année 2005) :

Application de l'avenant n°94 du 1er janvier 2006 :

Pour les salaires rémunérés au-dessus du minimum conventionnel, le bulletin de paie devra comporter sur des lignes bien distinctes : d'une part, le salaire de base correspondant au minimum conventionnel exprimé en points, c'est-à-dire le produit du coefficient par la valeur du point (au prorata du temps de travail) ; d'autre part, l'ancienneté qui doit toujours figurer sur une ligne séparée ; enfin, la part de la rémunération dépassant le salaire de base (exemple : « prime personnelle », « prime différentielle »...) qui peut être exprimée sans référence à un nombre de points.

Augmentation du point :

Au 1er septembre 2006, le point passera de 5,25 € à 5,30 €. L'augmentation concerne le salaire de base, la prime d'ancienneté, mais également la prime différentielle et/ou la prime personnelle (ou autre prime mensuelle) dès lors que celle-ci est exprimée en référence à un nombre de points dans le contrat ou sur la fiche de paie.

Puissance Fiscale	Jusqu'à	De 5001 à	Au-delà de
3 CV	D x 0.364	(D x 0.219) + 723	D x 0.255
4 CV	D x 0.439	(D x 0.247) + 960	D x 0.295
5 CV	D x 0.483	(D x 0.270) + 1 063	D x 0.323
6 CV	D x 0.505	(D x 0.285) + 1 100	D x 0.340
7 CV	D x 0.528	(D x 0.300) + 1 140	D x 0.357
8 CV	D x 0.558	(D x 0.318) + 1 200	D x 0.378
9 CV	D x 0.572	(D x 0.332) + 1 200	D x 0.392
10 CV	D x 0.602	(D x 0.354) + 1 240	D x 0.416
11 CV	D x 0.614	(D x 0.369) + 1 223	D x 0.430
12 CV	D x 0.645	(D x 0.385) + 1 300	D x 0.450
13 CV et plus	D x 0.656	(D x 0.400) + 1 280	D x 0.464

D = Distance parcourue

LA FRANCHISE SPORTIVE

La franchise 2006 est fixée à 100 €. Elle est limitée, par personne et par organisateur, aux 5 premières manifestations de chaque mois (voir dépliant URSSAF « Les associations sportives » téléchargeable sur www.urssaf.fr).

Contact : Evelyne LE CARVENNEC

Courriel : compta@aeyps.com

01.39.20.12.30

FRAIS DE DEPLACEMENT

Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicable aux

Un service agréé « tiers de confiance » par l'URSSAF

Pôle Emploi : un employeur à votre disposition

Pendant ses 4 mois de congés maternité, Jennifer est remplacée par Julien GUENEE dans les missions du pôle emploi : offres d'emploi pour les éducateurs sportifs, les animateurs sportifs et socioculturels, aide dans la recherche de personnel qualifié pour les structures adhérentes, établissement des contrats de travail...

Contact : Julien GUENEE

Courriel : emploi@aeyps.com

01.39.20.12.34

ANIMATION EMPLOI EN YVELINES

PROFESSION SPORT

23 rue du Refuge
78000 VERSAILLES
Téléphone : 01.39.20.12.30
Télécopie : 01.39.51.40.58
Courriel : contact@aeyps.com
Site : <http://www.aeyps.com>

LES PREMIERS CHIFFRES DU RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN ILE DE FRANCE

Dpt 78 : 4605 équipements sportifs pour 1 354304 habitants
Dpt 91 : 3971 équipements sportifs pour 1 134238 habitants
Dpt 92 : 3466 équipements sportifs pour 1 428881 habitants
Dpt 75 : 2877 équipements sportifs pour 2 125246 habitants
Dpt 77 : 4043 équipements sportifs pour 1 193767 habitants
Dpt 93 : 2390 équipements sportifs pour 1 382861 habitants
Dpt 94 : 2390 équipements sportifs pour 1 227250 habitants
Dpt 95 : 3819 équipements sportifs pour 1 105464 habitants

Caisse d'Épargne Ile de France Ouest agence Foch

Vous souhaitez vous renseigner sur les différents produits d'épargne mis à la disposition des associations

Contactez M. KUTOS

e-mail : alain.kutos@ceifo.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

NAISSANCE



Jennifer MAINGAUD,

la responsable du pôle emploi, a donné naissance à une petite fille prénommée Cléane le 17 mai. Le bébé et la maman se portent bien. Jennifer sera de retour au début du mois de septembre 2006.

Offres d'emploi

Pour nos adhérents, nous recherchons :

- 1 Drog STAPS ou 1 licence STAPS ou 1 BEESAPT ou 1 BPJEPS pour le mois de juillet et/ou août 2006 pour un 2/3 temps avec des adolescents à Vélizy.
- 1 Drog STAPS ou 1 licence STAPS ou 1 BEESAPT ou 1 BPJEPS ou un BEES Volley-ball pour la maison d'arrêt de Bois d'Arçay du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 du 31 juillet au 25 août 2006.
- Saison 2006/2007 : 1 BEES Badminton pour différentes structures en soirée (15 à 20 heures / semaine).

Contactez :

Julien GUENEE

Courriel :

emploi@aeyps.com

Allez consulter les offres
d'emploi sur le site du
Conseil Général
des Yvelines

[Http://www.cg78.fr/sport/](http://www.cg78.fr/sport/)